

Exercice Budgétaire : 2018

Thème : Finances

Objet : Compte administratif 2017 du budget principal de la Région Hauts-de-France

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président le 15 juin 2018, réuni le 28 juin 2018, à 9 heures, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 4312-8,

Vu l'instruction budgétaire et comptable des régions (M71),

Vu le Budget Primitif 2017,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2017, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'avis émis le 18 juin 2018 par le CESER,

Vu l'avis émis par la Commission Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques lors de sa réunion du 21 juin 2018,

DECIDE

Par 113 voix « Pour », 48 voix « Contre », 1 voix « Abstention »

D'approuver le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal de la Région Hauts-de-France.

Etaient présents (146) : Madame Nathalie ACS, Madame Milouda ALA, Madame Sabine BANACH-FINEZ, Monsieur Charles BAREGE, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Vincent BIRMANN, Madame Marie-Chantal BLAIN, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Chantal BOJANEK, Madame Elizabeth BOULET, Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Laurent BRICE, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Guislain CAMBIER, Madame Maryse CARLIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Agnès CAUDRON, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Patricia CHAGNON, Madame Karine CHARBONNIER, Monsieur Sébastien CHENU, Madame Mireille CHEVET, Madame Julie CODRON-RIQUIER, Madame Aurore COLSON, Madame Françoise COOLZAET, Monsieur Christophe COULON, Madame Bénédicte CREPEL-TRAISNEL, Monsieur Jacques DANZIN, Monsieur Gérald DARMANIN, Madame Hortense DE MEREUIL, Monsieur François DECOSTER, Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Olivier DELBE, Madame Christelle DELEBARRE, Monsieur Pierre DENIAU, Madame Marguerite DEPREZ-AUDEBERT, Madame Corinne DEROO, Madame Véronique DESCAMPS, Madame Carole DEVILLE-CRISTANTE, Monsieur Franck DHERSIN, Monsieur Adrien DI PARDO, Monsieur Eric DILLIES, Madame Mélanie DISDIER, Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Madame Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Monsieur Yves DUPILLE, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Monsieur Michel FOUBERT, Madame Brigitte FOURE, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Antoine GOLLIOT, Madame Sophie GRANATO-BRICOUT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Françoise HENNERON, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Madame Monique HUON, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Florence ITALIANI, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Simon

JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Mathilde JOUVENET, Madame Paulette JULIEN-PEUVION, Monsieur Guillaume KAZNOWSKI, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Philippe LAMBILLIOTTE, Madame Marine LE PEN, Madame Nathalie LEBAS, Madame Frédérique LEBLANC, Monsieur Daniel LECA, Monsieur André-Paul LECLERCQ, Monsieur Grégory LELONG, Madame Chantal LEMAIRE, Madame Astrid LEPLAT, Monsieur Sébastien LEPRETRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Brigitte LHOMME, Madame Faustine MALIAR, Monsieur Alexis MANCEL, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Sophie MERLIER LEQUETTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Frédéric NIHOUS, Monsieur Ludovic PAJOT, Monsieur Jacques PETIT, Madame Irène PEUCELLE, Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Daniel PHILIPPOT, Madame Isabelle PIERARD, Madame Anne PINON, Madame Patricia POUPART, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Philippe RAPENEAU, Monsieur Eric RICHERMOZ, Monsieur Jean-Louis ROUX, Monsieur Didier RUMEAU, Madame Monique RYO, Madame Rachida SAHRAOUI, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Alexis SALMON, Monsieur Jean-Michel SERRES, Monsieur Serge SIMEON, Madame Valérie SIX, Monsieur José SUEUR, Monsieur Jean-Richard SULZER, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Madame Mylène TROSZCZYNSKI, Madame Valérie VANHERSEL LAPORTE, Monsieur Christian VANNOBEL, Madame Edith VARET, Monsieur Rudy VERCUCQUE, Monsieur Denis VINCKIER, Monsieur Benoit WASCAT, Madame Marie-Claude ZIEGLER.

Pouvoirs donnés (24) :

Groupe Les Républicains et apparentés (10) :

Monsieur Emmanuel AGIUS donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR, Madame Florence BARISEAU donne pouvoir à Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Caroline BOISARD-VANNIER donne pouvoir à Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Monsieur Philippe RAPENEAU, Madame Céline-Marie CANARD donne pouvoir à Monsieur Jean CAUWEL, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Madame Chanez HERBANNE, Madame Anne-Sophie FONTAINE donne pouvoir à Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Nesrédine RAMDANI donne pouvoir à Monsieur Denis PYPE, Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Monsieur Ghislain TETARD, Madame Sophie ROCHER donne pouvoir à Monsieur Didier RUMEAU.

Groupe UDI – Union Centriste (6) :

Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Madame Catherine FOURNIER donne pouvoir à Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Nicolas LEBAS donne pouvoir à Madame Monique RYO, Madame Valérie LETARD donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA, Monsieur Benjamin PRINCE donne pouvoir à Madame Fatima MASSAU, Monsieur Jean-François THERET donne pouvoir à Monsieur Grégory TEMPREMANT.

Groupe Rassemblement National (6) :

Madame Odile CASIER donne pouvoir à Madame Marie-Christine BOURGEOIS, Madame Marie DESMAZIERES donne pouvoir à Madame Audrey HAVEZ, Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Michel GUINIOT donne pouvoir à Madame Mylène TROSZCZYNSKI, Monsieur Christophe MARECAUX donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc BRANCHE, Monsieur Olivier NORMAND donne pouvoir à Madame Marie-Claude ZIEGLER.

Non inscrit(s) (2) :

Madame Brigitte MAUROY donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Madame Virginie ROSEZ donne pouvoir à Monsieur Eric RICHERMOZ.

N'ont pas participé au vote (8) : Monsieur Charles BAREGE, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Christelle DELEBARRE, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur André MURAWSKI, Madame Virginie ROSEZ, Madame Rachida SAHRAOUI, Monsieur Rudy VERCUCQUE.

DECISION DE LA SEANCE PLENIERE:

ADOPTE DANS SON INTEGRALITE

Xavier BERTRAND

Président du Conseil régional

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Budget principal

REGION HAUTS DE FRANCE

Le compte administratif doit être soumis au vote de l'assemblée régionale avant le 30 juin de chaque année conformément aux stipulations de l'article L1612-12 du CGCT.

Ce document rend compte de l'exécution comptable de l'année 2017 marquée par les premiers effets du redressement progressif des comptes de la collectivité, après une année 2016 de transition permettant de contenir la dégradation de la situation financière.

Ainsi, l'année 2017 a vu la mise en place d'un plan d'économies via l'instauration de plafonds sectoriels de dépenses permettant de retrouver une situation financière assainie à fin 2021. Cette première étape dans le redressement s'est traduite par une diminution des crédits inscrits de 100 M€ entre 2016 et 2017.

L'exercice 2017 se caractérise également par la première année de la mise en œuvre de la compétence transports scolaires et interurbains, transfert de compétence imposé par la loi NOTRe qui s'est accompagné de la perception de 25% de CVAE supplémentaire, amenant la part totale de CVAE perçue par la Région à 50%.

En 2017, ces transferts n'ont pas eu d'incidence sur les équilibres, puisque les recettes supplémentaires perçues au titre de la CVAE ont couvert pratiquement les dépenses relatives aux transports scolaires et interurbains.

Enfin, depuis le 1er janvier 2016, il est rappelé que la Région Hauts de France est devenue l'autorité de gestion unique, pour la période 2014-2020, de deux programmes FEDER/FSE/IEJ et de deux programmes FEADER. Elle a également pris en charge la gestion du FEAMP sous forme de subvention globale. L'année 2017 a été marquée par la montée en puissance de la gestion des dossiers de la programmation 2014-2020.

I. Les grandes masses budgétaires et les principaux soldes financiers 2017

Après des années 2015 et 2016 marquées par une nette dégradation de l'épargne brute (-7 % et -15,3 %), l'exercice 2017 permet de constater une amélioration significative de ce solde.

Ainsi, l'épargne brute 2017 s'établit à 372,3M€ contre 317,25M€ en 2016 soit une augmentation de 55,1M€, s'inscrivant dans les perspectives envisagées dans le cadre du plan de retour à l'équilibre.

Ce résultat provient de la combinaison d'une augmentation de l'exécution des dépenses de fonctionnement (+199,3M€, soit +10% par rapport à 2016) et d'une progression des recettes de fonctionnement (+254,4 M€ soit +11,1 % par rapport à 2016).

L'épargne nette (épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette) atteint 204,60M€ en 2017. Elle augmente de 49 M€ soit +31,4%. Cette amélioration s'explique par l'augmentation de l'épargne brute atténuée toutefois par une augmentation du remboursement en capital de la dette (+6,16 M€).

La souscription des nouveaux emprunts s'élève à 210M€ en 2017, pour un remboursement de capital de 167,7M€. Il est constaté un net recul du recours à l'emprunt sur l'exercice 2017 (-26,8%, soit -77M€ par rapport à 2016), après une forte diminution déjà constatée en 2016. Ainsi, l'encours de dette évolue faiblement. Le capital restant dû au 31/12/2017 s'établit à 3 054,50 M€ contre 3 012,22M€ en 2016, soit une progression de 1,4%.

La capacité de désendettement de la Région Hauts de France s'établit à 8,2 ans contre 9,5 ans en 2016.

Le résultat de clôture de l'exercice 2017 de la Région Hauts de France atteint 48, 30M€.

Au regard de l'évolution des épargnes brute et nette et de la capacité de désendettement, la situation financière 2017 s'améliore nettement et amorce la trajectoire de redressement.

Mouvements réels hors mouvements neutres de gestion active de la dette :

<i>(en millions d'euros)</i>	CA 2016	CA 2017	Evol de CA / CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes réelles	2 296,18	2 550,55	11,08%
Dépenses réelles	1 978,94	2 178,23	10,07%
dont charges financières (66)	70,70	66,62	-5,76%
Épargne brute	317,25	372,32	17,36%
<i>Taux d'épargne brute</i>	13,8%	14,6%	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Remboursement capital dette	161,55	167,72	3,81%
Remboursement avance FCTVA	12,36	12,36	
Épargne nette	155,69	204,60	31,41%
<i>Taux d'épargne nette</i>	6,8%	8,0%	
Recettes réelles hors dette	263,26	229,38	-12,88%
Dépenses réelles hors dette et rembst FCTVA	745,79	595,34	-20,18%
Emprunt nouveau	287,00	210,00	-26,83%
Encours de la dette au 31/12	3 012,22	3 054,50	1,40%
<i>Taux d'endettement</i>	131,2%	119,8%	
Capacité de désendettement	9,5	8,2	
Excédent de fonctionnement avant financement des Restes à Réaliser	12,02	48,30	301,9%

II. Présentation du compte administratif 2017

I. La section de fonctionnement : une évolution positive des soldes de gestion.

i. *Les recettes de fonctionnement*

Les recettes de fonctionnement atteignent **2 550,55 M€** en hausse de **254,37M€**, soit **+11,1%** par rapport à 2016 (2 296,18 M€) et représentent 91,75% des ressources totales (investissement (hors emprunt) et fonctionnement).

Cette hausse par rapport à 2016 n'est qu'apparente car le produit de CVAE a doublé avec la perception de 25% de CVAE supplémentaire provenant des départements dans le cadre du transfert de la compétence transports non urbains et scolaires (+298,65 M€ hors dynamisme 2017/2016).

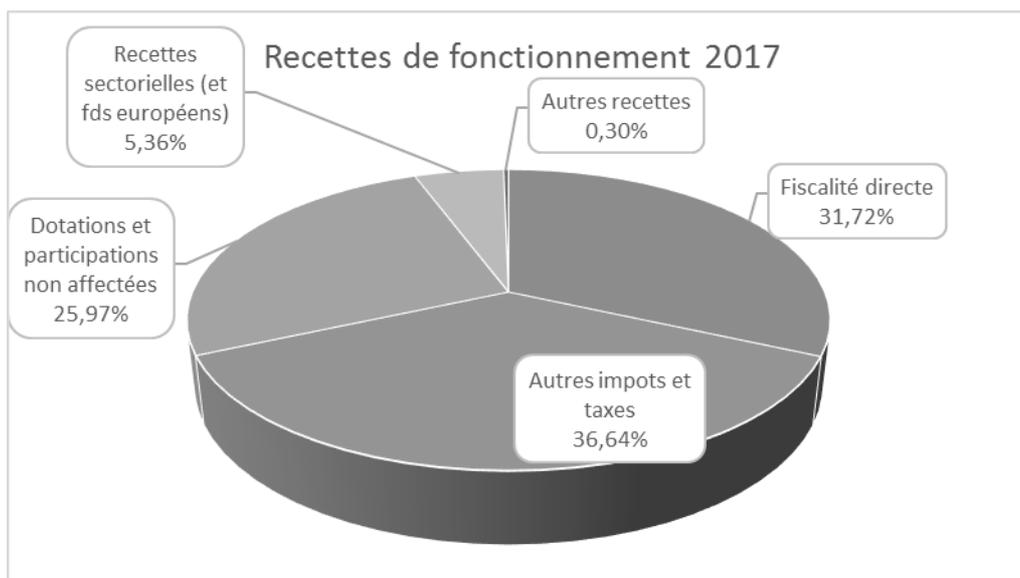
Retraitées de la part de CVAE supplémentaire transférée, les recettes de fonctionnement atteignent **2 251,9 M€** en diminution de **44,3 M€** par rapport à 2016, les principales évolutions étant liées à :

- **Une nouvelle baisse des dotations d'Etat et autres participations non affectées (-43,9M€) :**
 - o recul de la DGF (-47,82 M€) au titre de la contribution au redressement des comptes publics ;
 - o intégration de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) dans les variables d'ajustement soumettant le versement de cette recette à un taux de minoration de 6,3%, soit un produit en recul de -7,54 M€ ;
 - o versement d'une recette complémentaire non pérenne destiné à soutenir le développement économique et plus particulièrement la reprise par les régions des compétences des départements exercées dans ce domaine (+11,04 M€) ;
 - o poursuite de la baisse de la dotation au titre des transferts de compensations d'exonération de fiscalité directe locale (DTCE) à hauteur de -1M€ ;
 - o augmentation de +2,8 M€ de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) dont les ports, imputable notamment à un supplément de compensation notifié.

- **Un produit issu de fiscalité en très légère hausse (+0,8M€) :**
 - o progression de la CVAE (hors CVAE transférée au titre de la compétence Transports scolaires et interurbains) et de la part péréquée de la CVAE de + 11,37 M€ ;
 - o augmentation de + 3,63 M€ au titre des ressources régionales de l'apprentissage sous l'effet du dynamisme de la taxe d'apprentissage ;
 - o évolution de + 2 M€ des frais de gestion de fiscalité directe.
 - o recul du produit des cartes grises (- 8,8 M€) en raison de la diminution tarifaire (45 à 42,6 € / CV) appliquée sur le versant nord de la région Hauts-de-France et instituée par la délibération du 26 mai 2016 fixant un tarif cible à hauteur de 33 € / CV sur l'ensemble du territoire pour 2021 ;
 - o baisse de - 7,37 M€ de la perception des différentes fractions de TICPE dont la région bénéficie.

- **Des recettes financières (recettes liées aux écritures de SWAP sur les emprunts) et des reprises sur provisions en hausse (+ 2,11 M€) :** sur ces dernières, l'augmentation du provisionnement pour risques et charges en 2016 a engendré des reprises en nette hausse en 2017 suite à l'extinction du risque.

- **Une faible diminution des recettes sectorielles y compris des fonds européens (-3,3 M€) :** s'agissant des fonds européens, les titrages 2016 n'avaient concerné que les dernières demandes de remboursements intermédiaires réalisées sur les Subventions Globales (SG) FEDER et FSE de la période 2007-2013. En 2017, on enregistre 7,6 M€ de titrage au titre des premiers appels de fonds de la programmation 2014-2020.

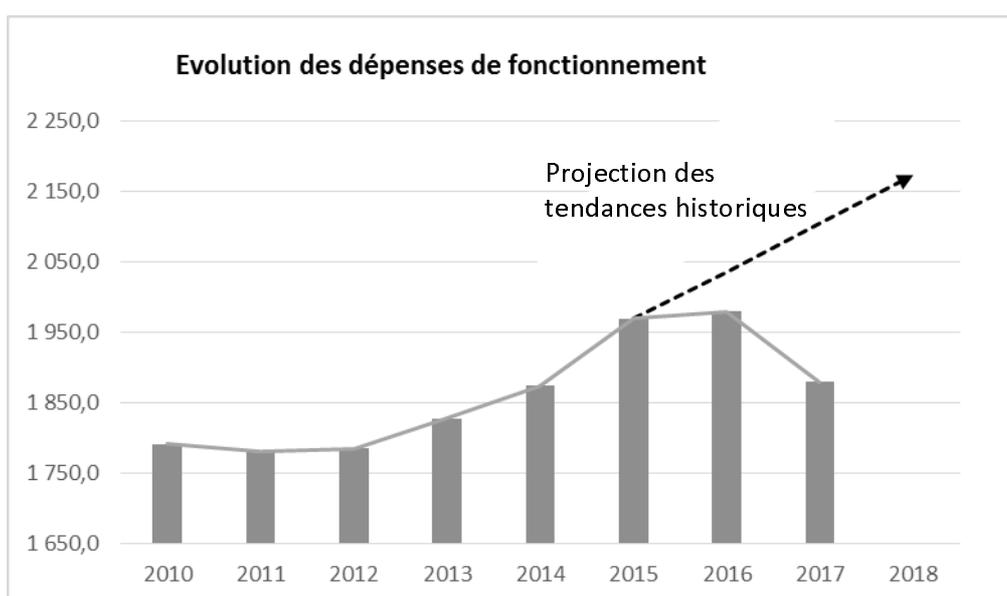


ii. Les dépenses de fonctionnement

L'année 2017 se caractérise par un accroissement des dépenses réalisées en fonctionnement. Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à **2 178,23 M€** en 2017 contre 1 978,94 M€ en 2016, soit une augmentation de 10,1%. Comme pour les recettes, cette augmentation résulte du transfert de compétence dans le domaine des transports non urbains et scolaires.

Hors transfert de compétence, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **1 878,5 M€** soit une baisse constatée de plus de **100 M€ par rapport à 2016**.

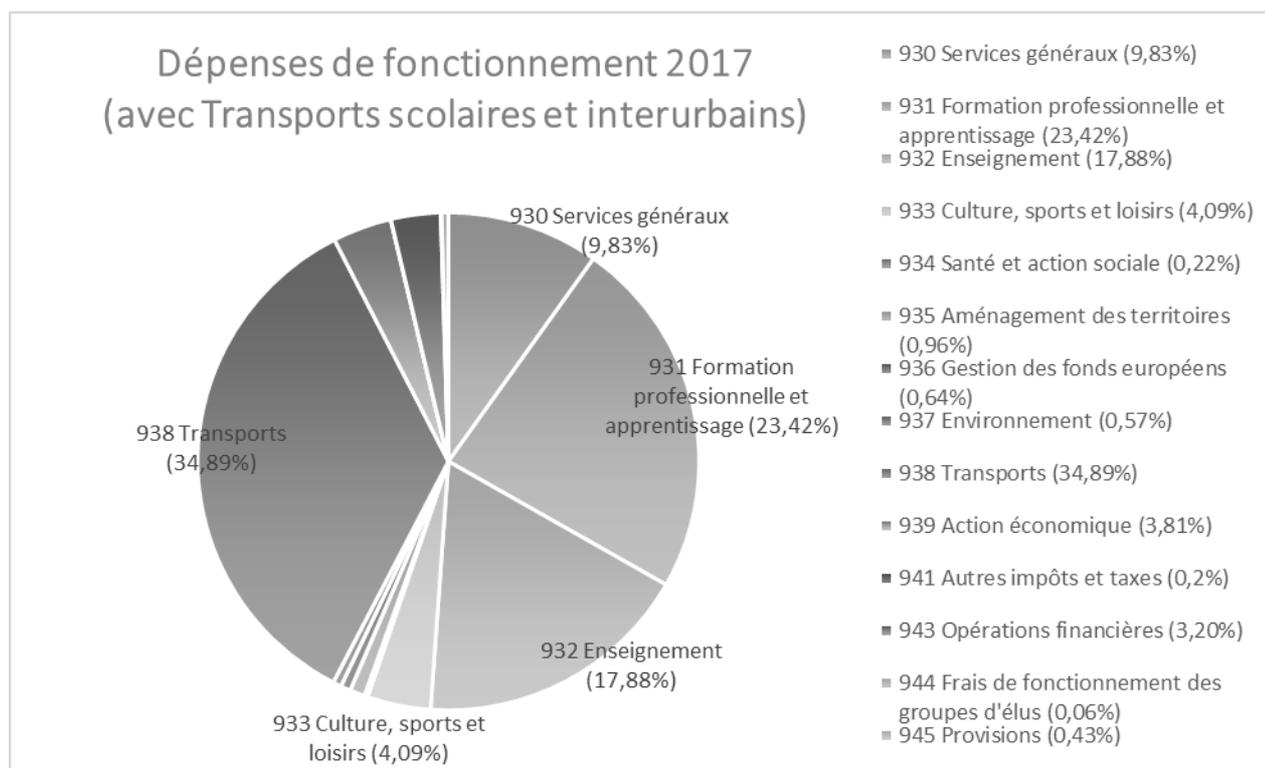
Cette situation est conforme à la stratégie financière de retour à l'équilibre prévue par l'exécutif et matérialisée par la réalisation d'un plan d'économies sur cinq ans.



La baisse des dépenses de fonctionnement est notamment induite par les mouvements suivants :

- une baisse significative constatée au titre des services généraux (fonction 0) pour un montant de -44,2 M€ liée principalement à la clôture de la subvention globale européenne 2007-2013 en 2016 et représentant 37,7M€.
- une baisse de -11,1M€ sur les politiques d'enseignement (fonction 2) suite au dialogue de gestion entamé avec les lycées.
- un recul de -76,7 M€ dans le domaine des Transports (fonction 8) lié d'une part à la convention d'exploitation TER avec le paiement en 2016 d'un rattrapage 2015 (48 M€) qui ne s'est pas reproduit en 2017, et d'autre part une baisse de 11 M€ sur les infrastructures portuaires en 2017 (résiliation des concessions engendrant une économie de 9 M€ et baisse du nombre de dragages (-2 M€) suite à une météo plus clémente en 2017).
- une diminution de -12 M€ au titre de la fonction « Action économique » (fonction 9), en raison notamment d'une baisse sur les mandatements en Recherche (-8M€), une large partie des engagements antérieurs ayant été mandatée sur 2016.
- une progression des dépenses principalement sur les politiques de formation professionnelle (+ 17 M€ liés à l'exécution du plan 500 000 formations notamment), d'apprentissage (+ 20 M€) et de culture (+ 9M€).

Les dépenses de fonctionnement 2017 se répartissent comme suit :



Elles portent majoritairement sur les politiques de Transports, de Formation professionnelle et d'apprentissage ainsi que sur l'Enseignement.

II. La section d'investissement : diminution du recours à l'emprunt

i. Les recettes d'investissement (hors emprunt)

Les recettes d'investissement (hors emprunt) atteignent **229,38 M€** en diminution de **33,91M€**, soit -12,9% par rapport à l'année précédente.

Il est à noter que les recettes provenant des dotations d'Etat s'élèvent en 2017 à 134,35 M€ soit une évolution de - 5,44% par rapport aux recettes de 2016 (145,79 M€).

Ce fléchissement est dû au FCTVA (40,79M€ en 2017 contre 52,22 M€ en 2016) en raison du ralentissement des dépenses d'investissement éligibles.

Les autres recettes (recettes sectorielles et fonds européens) diminuent également de 19,12 % et s'établissent à 95M€ (117,47M€ en 2016).

Cette baisse est notamment liée à un tirage plus faible au titre des fonds européens (20,4 M€ en 2017, contre 54,6 M€ en 2016, soit une évolution de – 34,2 M€).

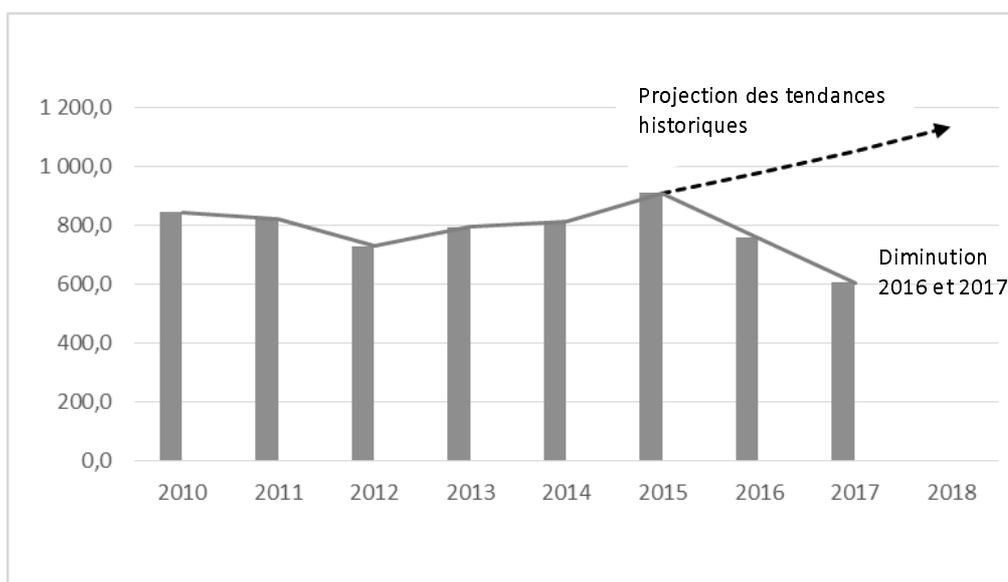
Elle s'explique, d'une part, par les tirages plus faibles sur les Subventions Globales FEDER 2007-2013 (6,4M€ en 2017, 31 M€ en 2016), l'année 2017 n'enregistrant plus que les derniers soldes de la période 2007-2013.

Cette diminution porte également sur la programmation 2014-2020 dont les préfinancements annuels et initiaux FEDER, FSE et IEJ ont été plus faibles en 2017 (13,99 M€ en 2017, 23,58 M€ en 2016).

ii. Les dépenses d'investissement

En 2017, les dépenses réelles d'investissement, hors dette, atteignent **607,7 M€** et enregistrent une contraction de 19,8 % par rapport à 2016 où les dépenses réelles d'investissement atteignaient 758,1M€.

Cette diminution, conforme à la trajectoire d'investissement définie dans le cadre du plan de redressement budgétaire de la collectivité, est principalement présente sur les services généraux (en raison de l'arrêt de la subvention globale en 2016), sur l'enseignement supérieur et les lycées, sur l'aménagement du territoire, et sur les transports.



iii. Le besoin de financement

La souscription d'emprunt est en baisse de 27%, après un recul également conséquent en 2016. Pour l'exercice 2017, le recours aux emprunts nouveaux s'établit à 210M€ contre 287M€ en 2016.

Ces financements ont été couverts auprès de prêteurs bancaires pour 120 M€ et par le biais d'émissions obligataires pour 90 M€.

Les caractéristiques de ces financements 2017 sont les suivantes :

Prêteur	Montant	Date d'encaissement	Durée	Taux d'intérêt
Banque Postale	60 000 000,00	31/03/2017	15 ans	Eur 12M + 0,26%
PBB	60 000 000,00	31/03/2017	15 ans	Eur 3M + 0,34%
Emprunt Obligataire	10 000 000,00	28/04/2017	20 ans	Taux fixe à 1,878%
Emprunt Obligataire	15 000 000,00	28/04/2017	18 ans	Taux fixe à 1,731%
Emprunt Obligataire	20 000 000,00	28/04/2017	19 ans	Taux fixe à 1,819%
Emprunt Obligataire	5 000 000,00	28/04/2017	20 ans	Taux fixe à 1,901%
Emprunt Obligataire	20 000 000,00	24/05/2017	11 ans	Taux fixe à 1,449%
Emprunt Obligataire	20 000 000,00	24/05/2017	12 ans	Taux fixe à 1,521%
Total	210 000 000,00	-	-	-

III. La dette et la trésorerie régionale

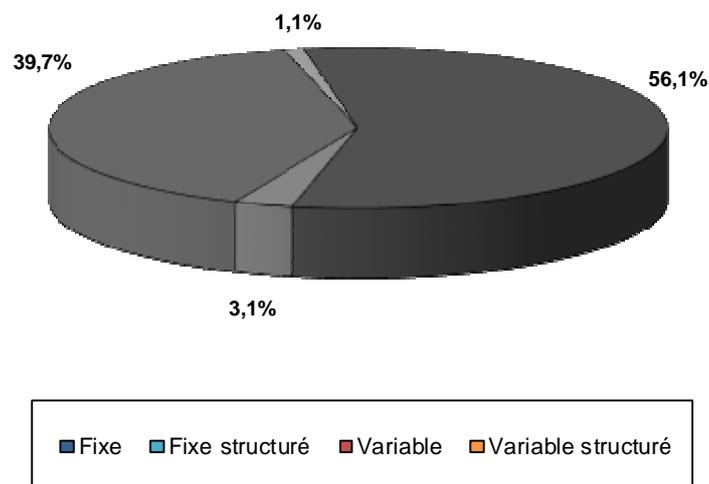
i. L'encours de la dette

Au 31 décembre 2017, l'encours de dette s'élève à **3 054,5 M€** (hausse nette de 42,3 M€ soit +1,4%).

Avec une épargne brute de 372,3 M€, la capacité de désendettement de la collectivité au 31 décembre 2017 est égale à **8 ans et deux mois**, la durée de vie résiduelle est de 18 ans et 9 mois et la durée de vie moyenne de 10 ans et 6 mois.

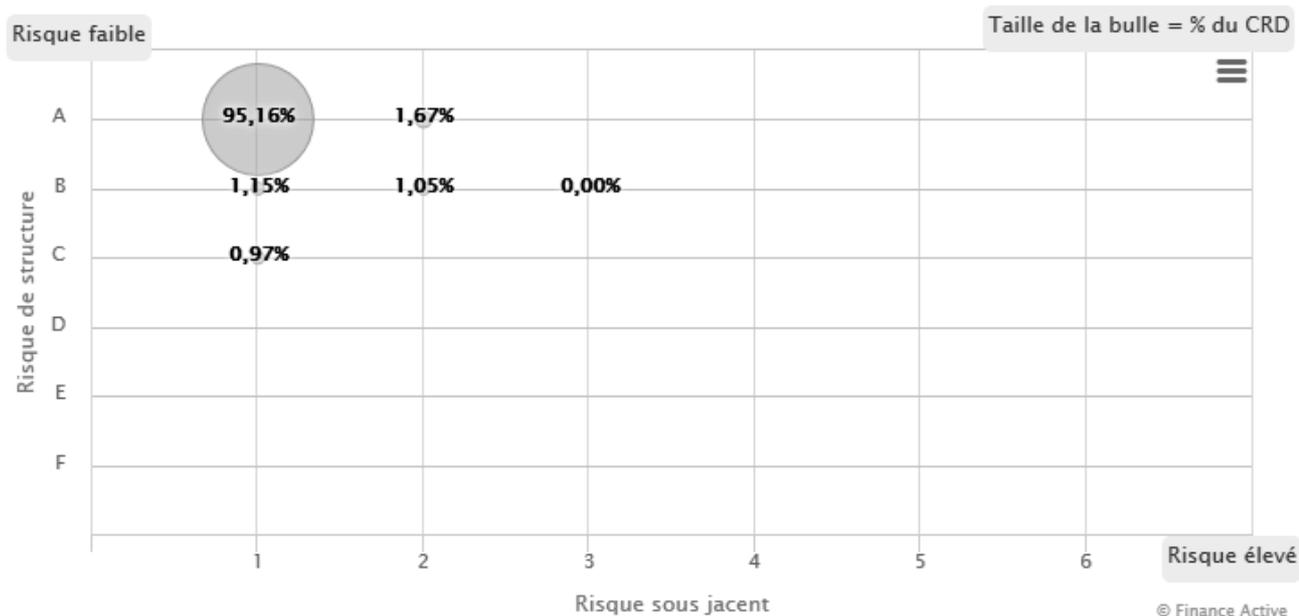
Le taux moyen de la dette au 31 décembre 2017 demeure très bas à **2,05%**, en baisse par rapport à l'année précédente (- 0,09%) en raison d'un environnement de taux très favorable sur les marchés.

L'encours de dette après swaps est majoritairement fixe: il se compose en effet de **59,2 % de taux fixes** et de **40,8 % de taux variables**.



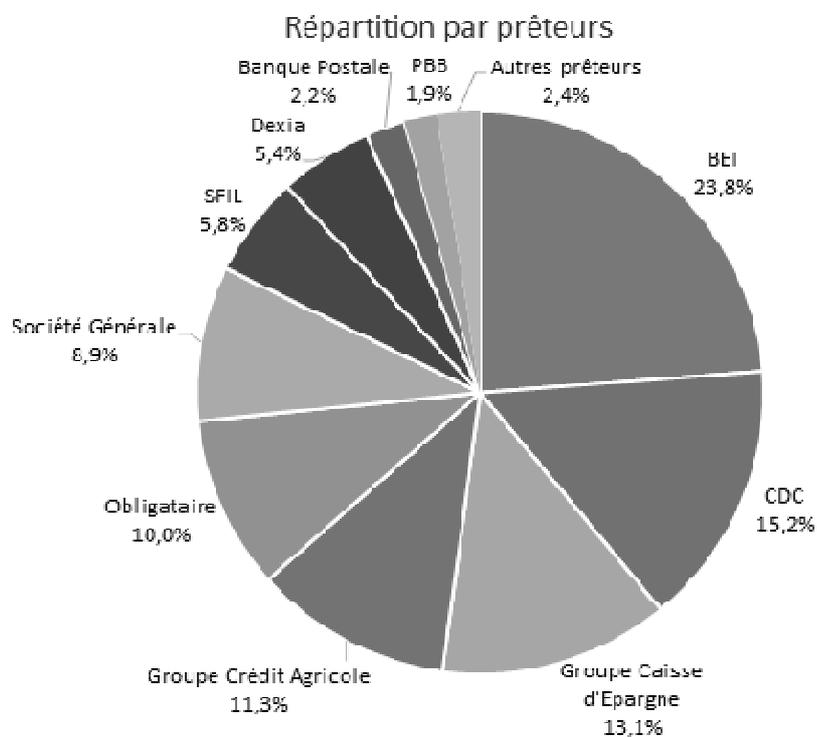
L'équilibrage est effectué principalement lors de la souscription des nouveaux emprunts, la question est alors de trouver la bonne répartition entre des taux fixes permettant de sécuriser la dette mais à des coûts plus élevés ou des taux variables exposant à un surcoût en cas de hausse des taux mais permettant de profiter de conditions optimisées actuellement.

Les emprunts variables et structurés font l'objet d'un suivi plus approfondi. Il est néanmoins important de préciser que les risques associés sont très mesurés comme on peut le constater sur la charte de bonne conduite qui permet de classer les risques des produits selon leurs indices sous-jacents (de 1 à 5) et leurs structures (de A à E).



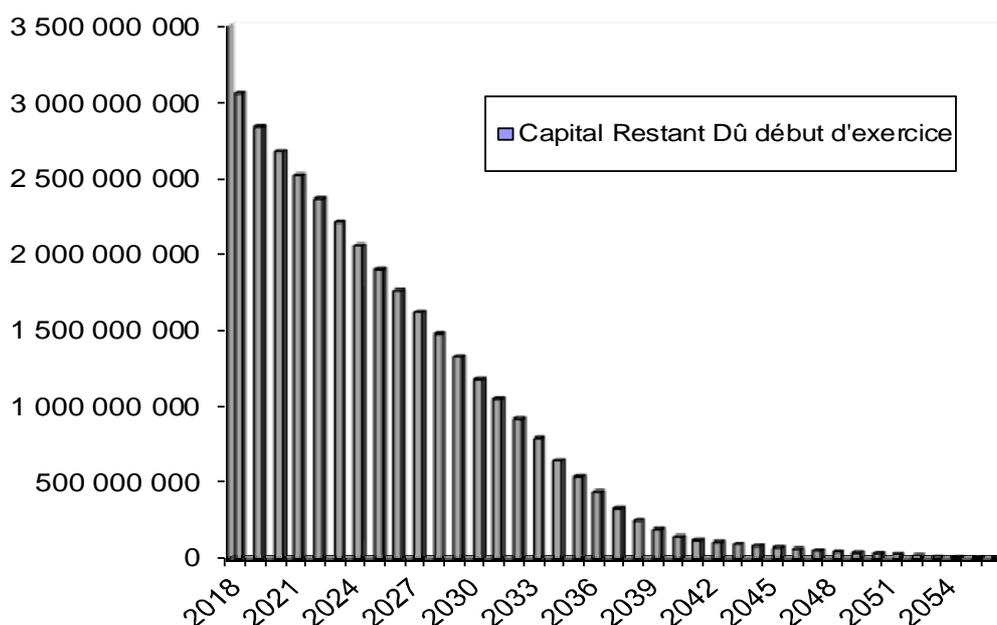
Ainsi, plus de 95% de la dette est composé des produits financiers les plus simples.

La répartition de l'encours de dette régional par prêteurs est plutôt diversifiée, comme on peut le constater sur le graphique ci-dessous :



Le premier prêteur reste la Banque Européenne d'Investissement avec une part de 23,8 % de l'encours régional.

Le profil d'extinction de la dette offre un aperçu de l'évolution de l'encours de dette en fonction du rythme de remboursement des emprunts qui la composent, jusqu'à extinction totale de cette dette. Le graphique, ci-dessous, illustre le capital restant dû au 1^{er} janvier de chaque année. On constate que celui-ci s'amortit de manière assez régulière jusqu'en 2056.



ii. La gestion de la trésorerie

La Région cherche à optimiser sa gestion de trésorerie avec pour objectif de limiter les charges financières à payer. La Région dispose de plusieurs instruments qu'elle utilise pour minimiser le coût tout en recherchant à garder de la souplesse.

- Les émissions de titres négociables à court terme (TNCT), sont les moins coûteuses et sont naturellement utilisées en priorité ;
- Les emprunts revolving sont des outils souples qui sont utilisés en complément ;
- Les lignes de trésorerie sont mobilisables rapidement et pour des montants faibles mais elles sont plus coûteuses et elles ont vocation à être utilisées plutôt comme back-up des titres négociables à court terme.

La Région dispose d'un programme de TNCT d'un montant plafond de 400 M€ signé le 20 juillet 2016. Sur son programme de TNCT, la Région s'est financée entre -0,39% et -0,35% sur des durées allant jusqu'à 3 mois permettant de profiter pleinement des taux directeurs négatifs de la BCE. **La Région a encaissé plus de 643 K€ sur l'exercice.**

S'agissant des emprunts revolving (emprunt autorisant les remboursements temporaires, permettant ainsi une économie de frais financiers en cas de trésorerie excédentaire), la Région disposait au 1er janvier 2017 de 19 contrats pour un plafond total de 633,8 M€. Au 31 décembre 2017, le plafond total est passé à 559 M€.

Enfin, la Région disposait de deux lignes de trésorerie au 1er janvier 2017 pour un montant total de 250 M€, la ligne de trésorerie du Crédit Agricole arrivant à échéance le 4 mars n'a pas été renouvelée.

Au 31 décembre 2017, la Région dispose d'une seule ligne de trésorerie pour un montant global de 100 M€ dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêteur	Montant	Date d'effet	Indice	Durée
Banque Postale	100 000 000,00	13/11/2017	Eonia + 0,25%	12 Mois

IV. La gestion pluriannuelle en Autorisation de Programmes (AP) et d'Engagements (AE)

i. Le stock de mesures antérieurement décidées en investissement

Au 31/12/2017, le montant des affectations d'AP restant à mandater s'élèvent à 1 915 M€.

Ce montant tient compte du stock de mesures affectées et non mandatées sur les exercices antérieurs, des mouvements d'affectations et de désaffectations (dont l'apurement des AP) réalisés en 2017 et du montant mandaté en 2017.

Dans ce stock au 31/12/2017, 1 525 M€ concernent des mesures antérieurement décidées à 2017, soit 80% du montant restant à mandater.

Le montant mandaté sur AP en 2017 s'élève à 573 M€, dont 471 M€ au titre des mesures historiques.

Ainsi que précisé dans l'annexe au Compte Administratif 2017 intitulé « Situation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement », le ratio de couverture de l'année est de 3,34 années.

ii. Le stock de mesures antérieurement décidées en fonctionnement

Au 31/12/2017, le montant des affectations d'AE restant à mandater s'élèvent à 1 099 M€.

Ce montant tient compte du stock de mesures affectées et non mandatées sur les exercices antérieurs, des mouvements d'affectations et désaffectations (dont l'apurement des AE) réalisés en 2017 et du montant mandaté en 2017.

Dans ce stock au 31/12/2017, 506 M€ concernent des mesures antérieurement décidées à 2017, soit 46% du montant restant à mandater.

Le montant mandaté sur AE en 2017 s'élève à 1669 M€, dont 442 M€ au titre des mesures historiques.

Ainsi que précisé dans l'annexe au Compte Administratif 2017 intitulé « Situation des Autorisations d'Engagement et Crédits de Paiement », le ratio de couverture de l'année est de 0.66 années.